05-03-2024

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE LE 5 MARS 2024 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Membres du conseil :

M. Patrice Ayotte, district nº 1;
M. Daniel Ricard, district nº 2;
Mme Sophie Lajeunesse, district nº 3;

Mme Ingrid Haegeman, district nº 5;
M. Luc Ducharme, district nº 6;

Assistent également M. Pierre Lépicier, président et maire suppléant, M. Jeannoé Lamontagne, directeur général / greffier-trésorier, et Mme Marine Revol, directrice générale adjointe / greffière-trésorière adjointe.

La mairesse, Mme Audrey Boisjoly, est absente.

L'AVIS DE CONVOCATION A ÉTÉ SIGNIFIÉ AUX MEMBRES DU CONSEIL TEL QUE REQUIS À L'ARTICLE 153 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC.

LE MAIRE SUPPLÉANT CONSTATE LE QUORUM ET OUVRE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE À 20 H 00

077-2024 Ordre du jour

Sur la proposition de la conseillère Sophie Lajeunesse, appuyée par la conseillère Ingrid Haegeman, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

- 1. Adoption de l'ordre du jour;
- 2. Période de questions;
- 3. Congédiement Employé(e) #06-0001;
- 4. Avis de motion Règlement numéro 499-2024 décrétant la modification du titre, des articles 1, 2 et 3 du Règlement d'emprunt 453-2022 (pour les travaux de prolongement de la rue Henri-L.-Chevrette, de fermeture de l'avenue Poirier et de prolongement de l'égout sanitaire sur la route 131) et de l'Annexe A;
- 5. Embauche Inspecteur(trice) en bâtiment et environnement Permanent à temps plein;
- 6. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Point nº 2

Période de questions

Le maire suppléant invite les citoyennes et les citoyens à la période de questions.

078-2024 Congédiement – Employé(e) #06-0001

CONSIDÉRANT les comportements adoptés par l'employé(e) #06-0001, dont il ne

convient pas de mentionner le nom aux fins de la présente résolution vu son caractère public, mais dont tous les membres du conseil connaissent l'identité (ci-après appelée « l'employé(e) »);

CONSIDÉRANT QUE l'employé(e) est absent(e) du travail sans y avoir été autorisé(e)

depuis le 9 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'employé(e) a échoué dans sa démonstration de fournir la preuve

que son absence prolongée découlait d'une force majeure;

CONSIDÉRANT QUE les comportements de l'employé(e) constituent une dérogation à

l'article 17.04 de la convention collective;

(suite de la résolution 078-2024)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne peut tolérer de tels comportements, qui

justifient son congédiement disciplinaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède un motif sérieux de rompre le lien

d'emploi avec l'employé(e) de façon disciplinaire;

CONSIDÉRANT QUE l'employé(e) a eu l'occasion de fournir sa version des faits au

directeur général de la Municipalité;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur général porté à l'attention des membres du

conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Ingrid Haegeman, appuyée par le conseiller Daniel Ricard, il est résolu de procéder au congédiement de l'employé(e) #06-0001 visé par la présente résolution, et ce, à compter de l'adoption de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

079-2024

Avis de motion – Règlement nº 499-2024 décrétant la modification du titre, des articles 1, 2 et 3 du Règlement 453-2022 et de l'Annexe A

Le conseiller Luc Ducharme donne avis de motion que lors d'une prochaine séance sera adopté le Règlement nº 499-2024 décrétant la modification du titre, des articles 1, 2 et 3 du Règlement d'emprunt 453-2022 (pour les travaux de prolongement de la rue Henri-L.-Chevrette, de fermeture de l'avenue Poirier et de prolongement de l'égout sanitaire sur la route 131) et de l'Annexe A;

Ce projet de règlement a été déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement 499-2024.

080-2024

Embauche – Inspecteur en bâtiment et environnement – Permanent à temps plein

CONSIDÉRANT la résolution 647-2023 autorisant l'affichage d'une offre d'emploi

pour un poste permanent à temps plein pour un(e)

inspecteur(trice) en bâtiment et environnement;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'embauche a été effectué;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Nicolas Bélisle possède les qualifications requises à

l'accomplissement de cette fonction;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Sophie Lajeunesse, appuyée par le conseiller Daniel Ricard, il est résolu :

(suite de la résolution 080-2024)

- 1. d'embaucher monsieur Nicolas Bélisle à titre de salarié régulier au poste d'inspecteur en bâtiment et environnement à compter du 12 mars 2024, à l'échelon 1 selon la convention collective en vigueur;
- 2. que monsieur Bélisle relève directement de la directrice du service d'Urbanisme;
- 3. que monsieur Bélisle soit habilité à entreprendre des poursuites pénales et à délivrer des constats d'infraction contre tout contrevenant à toute disposition des règlements qui sont sous sa responsabilité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

081-2	2024
-------	------

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Ingrid Haegeman, il est résolu que la présente séance soit levée à 20 h 03.

Pierre Lépicier	Jeannoé Lamontagne
Maire suppléant	Directeur général / greffier-trésorier

« Je, Pierre Lépicier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».